ANAVB
Association Nationale des Arbitres de Volley-Ball

Bulletin novembre 2013

Des nouvelles alarmantes nous amènent à penser que la FFVB a de nouveau des difficultés à rembourser aux arbitres les frais de déplacements avancés pour le compte de la fédération.

Il semblerait que depuis le début de saison certains de nos Collègues n'aient perçu aucun remboursement. Et pourtant, les clubs ont réglé les frais d'engagement qui leur incombent. Dans ces frais figurent des sommes destinées aux remboursements du corps arbitral et sont versés en quatre fois.
A l'engagement proprement dit, pour 1/4 de la somme globale, puis un versement du deuxième quart à la date du 31 octobre, le troisième quart fin décembre et le dernier quart qui doit être versé fin février 2014.
Les deux premiers quarts ayant été versés, si la comptabilité a bien provisionné le compte ''Frais de déplacements d'arbitres'', les fonds sont là et bien disponibles. Il n'y a donc aucune raison pour que les engagements pris à l'AG du Lavandou ''Remboursements mensuels des frais avancés par les arbitres'' ne soient pas respectés. Sauf à prendre les arbitres pour ce qu'ils ne sont pas.
Si le compte précité ne dispose pas des sommes versées par les clubs pour défrayer le corps arbitral des sommes avancées, c'est grave. Très grave !
L'expert comptable de la FFVB devrait pouvoir mettre un nom sur ce manquement et le Commissaire aux comptes ne pas accepter de tels agissements.

Que nos Collègues se rassurent, le prochain versement des clubs aura lieu fin décembre. Si la comptabilité fait bien son travail, les sommes dues devraient pouvoir être versées début janvier ou dans le cas contraire, après fin février, date du dernier versement. A moins que ce Bulletin ne déclenche la création de virements.

Mais peut-être chaque arbitre pourrait il également alerter la Présidence de son club, il n'est pas certain que vos Dirigeants connaissent tous les détails de cette sordide affaire. S'ils l'étaient, ils comprendraient pourquoi les arbitres parlent toujours d'argent.

Malgré tout ce qui précède, nous vous souhaitons de bons arbitrages.

A.N.A.V.B. - (FFVB) 17 rue Georges Clémenceau - 94607 CHOISY LE ROI
www.anavb.fr – contact@anavb.fr